

**Réserve
les dates !**



Conseil municipal des jeunes

AZAY-LE-BRÛLÉ




- 1 **CANDIDATURE + DÉPÔT DOSSIER COMPLET :**
Au plus tard le 17 septembre 2021 en mairie

- 1 **ATELIERS DE PRÉPARATION AU CMJ :**
20 septembre 2021 – Présentation générale
27 septembre 2021 – Les projets
04 octobre 2021 – Constitution des listes électorales

- 1 **CAMPAGNE ÉLECTORALE :**
4 au 12 octobre 2021

ÉLECTIONS

13 octobre 2021, le matin :

-  Pour les CM1/CM2 : salle des mariages, mairie
-  Pour les 6^{ème}/5^{ème} : dans les collèges
-  Pour les enfants non scolarisés sur le territoire : par correspondance ou salle des mariages

*Pour tous renseignements complémentaires :
Mairie d'Azay-le-Brûlé : 05 49 06 58 75*



Mairie d'Azay-le-Brûlé
8 route du Quaireux – Cerzeau – 79400 Azay-le-Brûlé

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Qu'est-ce que le conseil municipal des jeunes ?

Le conseil municipal des jeunes est destiné aux enfants et aux jeunes [du CM1 à la 5^{ème}] résidants à Azay-le-Brûlé.

Il a pour objectif de :

- Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté,
- Participer et s'impliquer activement dans la vie de la commune,
- Établir des projets en direction des jeunes et des habitants de la commune,
- Encourager les enfants et les jeunes à accéder à plus de responsabilités et à l'autonomie.

Comment est composé le CMJ ?

Le conseil municipal des jeunes est composé de :

- 12 enfants et jeunes : 6 en élémentaire / 6 au collège, en respectant si possible la parité,
- Le Maire de la commune et un élu référent,
- Un agent communal en charge de la jeunesse.

Comment être candidat.e ?

Les élections sont ouvertes :

- En tant que candidat.e : à tous les enfants et jeunes résidants sur la commune d'Azay-le-Brûlé du CM1 à la 5^{ème} et ayant une autorisation parentale.

Le conseiller municipal des jeunes est élu pour un mandat de deux ans.

Remettre un **dossier complet*** au plus tard le **17/09/2021** en mairie :

- * Fiche candidature,
- * Autorisation parentale.

Participer aux trois ateliers, voir le recto de la feuille.

Dossier complet* : à récupérer en mairie, ou sur le site internet de la commune
<https://www.azaylebrule.fr/> -> Enfance jeunesse -> Conseil municipal des jeunes

Quel est le rôle d'un élu ?

- Faire entendre la voix des jeunes à tous les niveaux,
- Représenter les jeunes de la commune,
- Participer à la vie de la commune, travailler sur la place des jeunes dans la collectivité locale,
- Être présent lors des commémorations, repas des aînés...

Comment ça fonctionne ?

- Le conseil municipal des jeunes se réunira toutes les 6 semaines, en fonction des besoins, dans la salle du conseil municipal.
- Les réunions dureront 1h00 environ, le jour et l'heure seront à définir avec le groupe élu.

Quel est l'intérêt d'avoir un CMJ ?

- Mettre en place des actions en lien avec les envies et les besoins de la jeunesse,
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la collectivité,
- Réfléchir ensemble aux améliorations pour la commune.

Voir le calendrier au verso de ce document.

*Retrouver la charte du conseil municipal
avec toutes les informations nécessaires sur notre site internet*

